

NEWSLETTER MARS 2021



Réconcilions la Performance et le Bien Etre au Travail

TELETRAVAIL

Avenant 1 TELETRAVAIL

- Entrée en vigueur à partir du 01/01/21
- 2 jours flottants par semaine avec possibilité de jours supplémentaires avec accord du manager sans excéder un plafond de 10 jours /mois
- 3 jours par semaine sur site sauf accord dérogatoire (jour supplémentaire)
- Indemnisation globale et forfaitaire de 240€ net/année complète
- Versée au terme de 12 mois de télétravail
- Remboursement d'achat de matériel plafonné à 500€
- Codes SeaRH: AW01 (non stipulé dans l'accord)

Accord spécifique crise sanitaire

- Entrée en vigueur à partir du 02/11/20
- Indemnisation de 10€ par mois pour 1 jour/semaine, plafonné à 50€/mois pour un temps plein
- Versée au terme de la crise sanitaire
- · Prêt de matériel possible
- Codes SeaRH: AW2J (journée entière), AW2A (matin), AW2M (après-midi) sauf temps partiels (non stipulés dans l'accord)



Finlay: Projet de créer à l'Entremer des salles de réunions et espace de coworking.

Bagneux: Projet de modernisation du RDC accueil et business-center)

La Direction a confirmé à la CFE-CGC que le changement de site n'est pas pour demain ...



L'établissement est site pilote pour recycler les masques pour la fabrication de tapis de véhicules.

La CFE-CGC soutient cette bonne initiative



Installation des plexiglas aux restaurants d'entreprise

La CFE-CGC vous conseille vivement de bien suivre vos jours de télétravail saisis dans le SeaRH (Mes actions administratives/Ma gestion des temps/Calendrier des activités).

Par ailleurs nous vous rappelons que la demande de télétravail se fait sous SeaRH; votre manager ayant un délai de 30 jours pour y répondre favorablement ou non. Tout refus doit être motivé.

EVOLUTION DE L'ORGANISATION SMC/SCBS/SCP

Une nouvelle organisation pour faire face à de nouveaux enjeux :

- Réorganisation offres DIN en Sept 19
- Croissance et renforcement du pilotage de programme
- Définition de lignes de produits imposant un pilotage multi programmes
- Management de proximité pour des services à taille humaine.



Elle impactera 72 ETP de 3 sites (Bagneux/Ollioules/Lorient) et ajoutera 3 services : Vos élus CFE-CGC approuvent cette réorganisation et resteront vigilants sur ses impacts (charge, adéquations objectifs/ressources, équité entre les collaborateurs, ...)

Agenda

• CSE le 13 avril 2021

24

Nombre d'embauche CDD et CDI au 4ème trimestre 2020 dont 2 mobilités entrantes 18

Nombre de départ CDD et CDI au 4ème trimestre 2020 dont 3 mobilités sortantes 854

Nombre de salariés inscrits à fin 2020



Prolongation des inscriptions aux locations de vacances jusqu'au 15/04/2021

SECTION Naval Group REGION PARISIENNE

Finlay: Patricia Lemoine: 06 65 79 96 39 - Evelyne Tiriou: 06 74 44 59 50 - Sylvie Raffin: 06 30 16 84 23

Bagneux : Damien Codron : 06 86 70 85 09 - Sophie Delorme : 06 84 26 69 44



